

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT JUDICIAIRE DE : <hr/> (Nom du district judiciaire) Numéro de dossier : <hr/> (Inscrire le numéro de dossier fourni par le greffe de la Cour)	COUR DU QUÉBEC (Chambre criminelle et pénale)
	Nom et adresse du Requérant : Nom : _____ Adresse Numéro civique : _____ Rue : _____ Municipalité : _____ Province : Québec Code Postal : _____
	REQUÉRANT
	-VS-
	Le Contrôleur des armes à feu du Québec , 1701 rue Parthenais, 10 ^{ième} étage, Montréal, Québec, H2K 1S7 INTIMÉ

RENVOI EN VERTU DE L'ARTICLE 74 DE LA LOI SUR LES ARMES À FEU (L.C. 1995, CHAPITRE 39)

LE REQUÉRANT EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Jusqu'à tout récemment, le Requérant était titulaire d'un permis d'armes à feu émis par le Contrôleur des armes à feu (l'Intimé), dans le cadre du Programme canadien des armes à feu, en vertu de sa juridiction découlant de la Loi (fédérale) sur les armes à feu;

2. Au cours des trente derniers jours, le Requérant a reçu un avis du Contrôleur des armes à feu (l'Intimé), révoquant le permis d'armes à feu susmentionné;
3. Les motifs allégués au soutien de cette révocation sont les suivants ou essentiellement au même effet :

« L'analyse de votre dossier nous révèle que vous êtes un membre actif d'une bande de motards hors la loi ou que vous êtes associé à celle-ci »
4. Ces motifs sont erronés et non-fondés;
5. Il semble que cette révocation s'inscrive dans un processus de révocation massive de permis d'armes à feu d'individus appartenant ou ayant appartenu à un club de moto, même si ces individus ne s'adonnent à aucune activité criminelle, ni ne fréquentent des membres du crime organisé;
6. En effet, le Requérant a appris que de très nombreuses autres personnes appartenant ou ayant appartenu à un club de moto ont reçu un avis similaire de façon contemporaine;
7. Le processus décisionnel du Contrôleur des armes à feu (l'Intimé) ne semble pas respecter pas les normes d'équité procédurale;
8. Le présent Renvoi est bien fondé.

PAR CES MOTIFS, LE REQUÉRANT PRIE LA COUR DE RENDRE LE JUGEMENT SUIVANT :

CASSER, à toutes fins que de droit, l'avis de révocation de permis d'armes à feu émis à l'endroit du Requérant par le Contrôleur des armes à feu (l'Intimé);

ORDONNER au Contrôleur des armes à feu (l'Intimé) de remettre en vigueur le permis d'armes à feu du Requérant ou, alternativement, d'émettre au Requérant un nouveau permis d'armes à feu, dans les dix (10) jours du jugement à intervenir;

ORDONNER l'exécution provisoire du jugement à intervenir, nonobstant appel;

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Ce _____ octobre, 2018

(Signature du Requéranr)

DÉCLARATION ASSERMENTÉE (AFFIDAVIT)

Je soussigné, déclare solennellement que :

- a. Je suis le Requéranr en l'instance;
- b. Les coordonnées inscrites à l'entête du présent Renvoi sont les miennes;
- c. Tous les faits allégués au présent Renvoi sont exactes et véridiques;

Et j'ai signé :

(Signature du Requéranr)

Déclaré solennellement devant moi, à _____
ce ____ octobre 2018

(Signature de la personne qui reçoit le serment)

- ___ Greffier-adjoint
- ___ Commissaire à l'assermentation
- ___ Notaire
- ___ Avocat

Avis de présentation

AVIS EST DONNÉ À :

Le Contrôleur des armes à feu du Québec, 1701 rue Parthenais,
10^{ième} étage, Montréal, Québec, H2K 1S7

INTIMÉ

que le présent Renvoi en vertu de l'article 74 de la Loi sur les armes à feu sera présenté devant la Cour du Québec, Chambre criminelle et pénale, au Palais de justice du présent district judiciaire à la date, dans la salle d'audience et à l'heure indiqués ci-après :

Adresse du Palais de justice :	
Salle :	
Date de l'audition :	
Heure de l'audition :	

VEUILLEZ VOUS GOUVERNER EN CONSÉQUENCE

Ce ____ octobre 2018

(Signature du Requérant)